

# PROJET D'ETABLISSEMENT

## ABES 2018-2022

Ensemble, avec nos réseaux, réinventons le service public  
de la donnée

Version mise en consultation le 15 mai 2018

V 2.4 – 11 mai 2018  
direction@abes.fr

# SOMMAIRE

Note liminaire	2
1. Introduction	2
1.1. Introduction du rapport d'autoévaluation remis à l'Hcéres (juillet 2017)	3
1.2. Conclusion et recommandations du rapport d'évaluation Hcéres (mars 2018)	3
1.3. Conclusions et recommandations du rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques	5
2. Vision	7
3. Plan d'action	8
<b>3.1. Données &amp; outils de production</b>	8
3.1.1. Renouveler l'outil central de l'Abes	9
Action 1 : Créer un nouveau système de gestion de métadonnées pour davantage d'échanges et de services – Priorité 1	9
3.1.2. Produire des données de qualité et interopérables	11
Action 2 : Confirmer le rôle du Sudoc comme pivot du système d'information documentaire – Priorité 1	11
Action 3 : Renforcer l'interopérabilité d'IdRef avec d'autres référentiels d'entités – Priorité 1	12
Action 4 : Initier la production nationale d'autorités dans le FNE, dans le prolongement d'IdRef – Priorité 1	13
Action 5 : Curation des données : donner aux catalogueurs les outils et les méthodes adéquats – Priorité 1	13
Action 6 : Patrimoine : relier données descriptives en EAD et bibliothèques numériques – Priorité 2	13
Action 7 : Développer des compétences en TDM/analyse statistique pour gérer la qualité des données et produire de nouveaux services – Priorité 3	14
<b>3.2. Services &amp; réseaux</b>	14
Action 8 : Co-développer avec les réseaux les services et les solutions – Priorité 1	14
Action 9 : Se doter d'une culture de l'évaluation des usages et de la satisfaction des utilisateurs – Priorité 1	15
Action 10 : Améliorer les interfaces et les applications destinées aux professionnels et au grand public (meilleure ergonomie, meilleure cohérence fonctionnelle et technique, workflows optimisés) – Priorité 2	15
Action 11 : Former, informer, rendre clair le paysage de l'information documentaire à l'heure de la transition bibliographique – Priorité 2	16
Action 12 : Généraliser les outils utilisables en self-service – Priorité 2	16
Action 13 : Élargir nos publics grâce à un catalogue visible dans leur environnement – Priorité 3	17
Action 14 : Porter la rénovation du Prêt entre Bibliothèques et de la Fourniture de Documents à Distance – Priorité 3	18
<b>3.3. Méthodes, moyens &amp; collaborations</b>	18
Action 15 : Positionner l'Abes vis-à-vis de ses partenaires afin de travailler efficacement ensemble, y compris à l'international – Priorité 1	19
Action 16 : Asseoir la robustesse de l'infrastructure informatique : se doter d'un plan de reprise d'activité (PRA) et de continuité d'activité (PCA) – Priorité 1	19
Action 17 : Créer une centrale d'achat et imaginer une coopérative – Priorité 1	20
Action 18 : Mieux travailler ensemble : bien être, performance et atteinte des objectifs – Priorité 2	20
Action 19 : Simplifier et améliorer les relations avec nos clients/usagers – Priorité 2	21
Action 20 : Intervenir dans le financement des nouvelles modèles de publication scientifique (bibliodiversité) – Priorité 3	21
Action 21 : Générer davantage de ressources propres et sécuriser la trésorerie – Priorité 3	21
4. Planning et moyens nécessaires	22
5. Documents de référence	24

## Note liminaire

Comment a été établi le présent projet d'établissement ?

- Sur la base de l'évaluation Hcéres dont les premières étapes étaient constituées de l'autoévaluation menée par l'Abes suivie de l'expression des attentes du MESRI vis-à-vis de l'audit
- Par l'expression et la capitalisation de l'expertise collective des équipes de l'Abes, construite au long d'années de pratique au contact des utilisateurs et des partenaires français et étrangers, notamment au cours d'un séminaire mené en forum ouvert en septembre 2017, et lors de diverses réunions de travail conduites en 2018
- Par la consultation des principales parties prenantes de l'Abes, c'est-à-dire son Conseil scientifique, et la commission ADBU – SSI représentant ses usagers, en octobre et décembre 2017
- Par la relecture et l'apport de nouveaux éléments à la version V0, présentée en assemblée générale à l'Abes le 16 janvier 2018, puis de la V1, mise en consultation interne et auprès du Conseil scientifique du 05 au 30 mars 2018, et enfin la finalisation de la présente V2
- Par l'appel à avis et contributions auprès de tous les utilisateurs et partenaires de l'Abes en mai 2018, consultation sur la V2 menée via le wiki [2022.abes.fr](https://2022.abes.fr)

## 1. Introduction

Le précédent contrat d'établissement 2013-2017 a constitué un jalon dans l'histoire de l'Abes, en conduisant l'agence à profondément diversifier ses activités (nouvelles applications) et ses modes d'intervention (Bacon, SGBm) vers des utilisateurs ou des publics différents.

Le foisonnement d'idées et de projets mis en œuvre pour les réaliser, la découverte de nouveaux domaines d'activité, la croissance du nombre d'agents, et les fortes évolutions touchant les technologies des outils de l'Abes ont constitué au cours de cette période à la fois des opportunités et des menaces, dont l'analyse approfondie constituait un préalable nécessaire à la définition d'une nouvelle vision pour les années 2018 à 2022.

Cette analyse a été menée en 2017 dans le cadre de l'autoévaluation puis de l'évaluation Hcéres.

Depuis sa création, l'Abes a dû résoudre une tension propre à son activité au service d'un réseau de 3000 bibliothèques et 10 000 professionnels, auxquels se sont ajoutés depuis 2006 des dizaines de milliers de doctorants, de chercheurs et de personnels administratifs.

Dans la continuité de ses missions définies dans son décret fondateur [n°94-921 du 24 octobre 1994](#)

« Article 2 :

- *L'agence recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents.*
- *Elle assure la coordination du traitement documentaire des collections et veille en particulier à la normalisation du catalogage et de l'indexation.*
- *Elle assure la gestion et le développement des systèmes et des applications informatiques nécessaires à l'accomplissement de ces missions.*
- *Elle édite sur tout type de support les produits dérivés des catalogues ou systèmes d'information dont elle assure la gestion.*
- *Elle apporte son concours, en tant que de besoin, aux établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de l'information bibliographique.*
- *Elle coopère avec les organismes concourant aux mêmes fins, tant en France qu'à l'étranger. »*

l'Abes doit à la fois **consolider** l'existant afin d'assurer aux bibliothèques le service quotidien qu'elles attendent, et **évoluer** dans ses méthodes, ses outils et ses services pour s'adapter à un environnement particulièrement mouvant ces 15 dernières années.

De plus, elle doit agir en étroite relation avec les équipes des bibliothèques membres de ses réseaux afin de maintenir et alimenter le sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle à forte identité.

Le projet 2018-2022 ne dérogera pas à ces obligations, mais cette tension entre la consolidation et l'évolution se réalise désormais dans un contexte nouveau, marqué par une plus grande maturité des concepts et des technologies de l'information, intimement liée au développement du Web de données<sup>1</sup> et auquel l'Abes, en tant qu'agence nationale spécialisée, apporte une contribution décisive pour la France.

## 1.1. Introduction du rapport d'autoévaluation remis à l'Hcéres (juillet 2017)

### Enjeux et perspectives

A l'issue de 5 années de réalisation de son projet d'établissement, concrétisé dans un contrat 2013-2017 particulièrement ambitieux, l'Abes s'est montrée capable de croître et de se diversifier, en réalisant la plupart de ses objectifs et en proposant de nouveaux services basés sur de nouvelles technologies. Le service fourni aux bibliothèques de l'ESR est apprécié et constitue une forte valeur ajoutée.

A l'origine fournisseur de solutions techniques permettant aux bibliothèques d'assurer le signalement des documents, l'Abes a développé une compétence d'agrégateur de données à la disposition des établissements et des communautés de l'ESR. Elle a développé pour cela des applications et des processus de traitement de masse, originaux et spécifiques. L'enjeu est aujourd'hui de consolider les bases techniques de tous les services et traitements, d'en optimiser l'exploitation, afin de pouvoir innover encore.

Les universités vivent elles-mêmes de fortes évolutions structurelles, pédagogiques, scientifiques, sociales, ce qui fait évoluer les pratiques professionnelles et les attentes des bibliothèques universitaires vis-à-vis de leur Agence. L'Abes connaît bien son réseau d'utilisateurs et mesure la rapidité des changements, et doit continuer à s'y adapter pour rendre des services utiles et attendus.

Dans un paysage de l'IST où les acteurs publics et privés sont nombreux, et où l'offre évolue rapidement, l'Abes occupe une place particulière en tant qu'opérateur national, de taille modeste, mais intervenant en relation avec d'autres acteurs sur des dossiers structurants d'importance cruciale (ex : catalogue collectif, licence nationale Elsevier, fichier national d'entités, ISTEEX, ...). L'adéquation des moyens aux missions, les règles de fonctionnement adaptées aux objets à traiter, les modalités de collaboration entre acteurs, la relation aux tutelles, demandent un pilotage dynamique et une adaptation continue de l'organisation, constituant un beau défi pour une structure administrative d'Etat.

Jusqu'à-là, l'Abes a su le relever, grâce à l'engagement et à la compétence de son équipe, et au soutien de ses utilisateurs et de sa tutelle. Nous avons cependant atteint un seuil critique, en termes de missions attribuées, de services proposés, de technologies employées. De fait, une révision des statuts et du modèle économique de l'Abes pourrait s'avérer utile.

## 1.2. Conclusion et recommandations du rapport d'évaluation Hcéres (mars 2018)

L'Abes a su remplir l'ensemble des missions qui lui ont été statutairement confiées. Le recentrage de l'Etat sur le pilotage stratégique a conduit au transfert des missions opérationnelles vers l'agence. Cette dernière s'est inscrite dans une trajectoire qui marque autant ses activités, que ses rapports avec ses partenaires ou que son organisation interne. A sa mission initiale, l'Abes a adjoint la rétroconversion des fonds documentaires des bibliothèques et centres documentaires, le signalement et la mise à disposition des thèses françaises, l'acquisition de ressources documentaires dans le cadre du projet ISTEEX, *Construire le socle de la bibliothèque scientifique numérique nationale* (programme Investissements d'Avenir) ainsi que le portage pour tiers de groupements de commande. Parallèlement à ces activités, l'agence a développé de multiples produits servant le signalement des documents et leur mise à disposition aux utilisateurs,

---

<sup>1</sup> [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx\\_pro\\_videos/a.video\\_cnfpt\\_web\\_donnees.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_pro_videos/a.video_cnfpt_web_donnees.html)

s'adaptant, ce faisant, aux besoins des usagers et aux exigences issues de la révolution numérique. L'évolution de l'Abes n'est cependant pas arrivée à son terme puisqu'elle affiche l'ambition de devenir « l'agence des métadonnées de l'enseignement supérieur ».

L'extension du périmètre d'action entraîne diverses conséquences :

- la nécessité d'une mutation institutionnelle fondée sur un changement des idées et une adaptation des techniques appuyés sur un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. La formation continue des personnels doit concerner deux versants : celui de l'évolution des savoirs techniques et celui de l'adaptation au changement, moyen indispensable pour dépasser les tensions internes, car devenir « l'agence des métadonnées de l'enseignement supérieur » implique pour l'Abes une réflexion approfondie sur son organisation interne, sa gouvernance et son pilotage ;
- l'Abes doit non seulement renforcer ses réseaux de partenariat et en renouveler la nature mais aussi les étendre par une présence plus affirmée au plan international ;
- le développement informatique suppose un véritable plan prospectif et intégratif. Le positionnement stratégique du système d'urbanisation et de pilotage informatique doit être réfléchi et fixé ;
- la hiérarchisation des projets pratiques est impérative, sauf à risquer un éparpillement des actions et donc un affaiblissement du rôle et de l'image de l'agence. En outre une culture globale de l'évaluation doit s'imposer, les mises en œuvre doivent être évaluées au-delà de la perception spontanée qu'en livrent les usagers, le contrôle de qualité des produits et services étant indispensable ;
- le dialogue avec le ministère de tutelle mérite d'être poursuivi dans l'optique d'une évolution du statut de l'agence et de l'aménagement de son décret de création ;
- au regard de projets nationaux de type ISTEEX, de la mise en place du GIS Collex-Persée et de l'évolution de BSN en Comité pour la Science ouverte, l'Abes aura à se positionner.

La cohérence intellectuelle et pratique doit caractériser l'élaboration d'un projet politique clair et partagé, assis sur les valeurs que l'Abes veut promouvoir. Le fort sentiment d'appartenance qui marque les personnels de l'agence, la reconnaissance dont elle bénéficie auprès des agents du réseau documentaire français, constituent des bases solides pour l'Abes dans sa quête d'être l'acteur central de l'IST en France.

### I – Les points forts

- le haut niveau de compétence technique des personnels ;
- la qualité perçue, par les professionnels de la documentation et les usagers, des produits et des services ;
- la richesse des réseaux qui se sont tissés autour de l'agence ;
- le sentiment d'appartenance des personnels à leur établissement.

### II – Les points faibles

- une carence dans la hiérarchisation des missions ;
- l'absence de politique globale d'évaluation et une démarche qualité trop partielle ;
- un mode de pilotage informatique actuellement insuffisant ;
- une communication externe trop centrée sur les réseaux d'usagers professionnels.

### III – Les recommandations

- concentrer davantage de ressources humaines et techniques pour la constitution d'un hub de métadonnées de qualité ;
- améliorer la gouvernance par une meilleure articulation entre les instances internes (CA, CS, Comité de direction élargi) ;  
poursuivre l'urbanisation du système d'information ;
- poursuivre les discussions avec la tutelle afin de mettre à jour les statuts de l'Abes en rapport avec l'évolution de ses missions.

## 1.3. Conclusions et recommandations du rapport de l'Inspection générale des bibliothèques

Les nouveaux modes de coopération entre l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et les établissements dans le cadre du Système de gestion de bibliothèque mutualisé. 2017-A05

### Conclusion

Acteur majeur du paysage documentaire national, l'Abes a, depuis sa création en 1994, évolué au rythme des besoins des établissements, des bouleversements administratifs et technologiques, de la stratégie du ministère : après avoir mis en œuvre le Sudoc, le catalogue collectif des collections des bibliothèques de l'enseignement supérieur, elle s'est investie dans la gestion et la valorisation des thèses, dans l'achat et le signalement de ressources en ligne, dans la normalisation bibliographique et la constitution de référentiels. Par rapport à ses missions initiales, le centre de gravité de l'Abes s'est déplacé du catalogue collectif des collections documentaires vers l'exposition des données de l'ESR sur le web mondial. L'Abes n'est pas seulement au service des bibliothèques, c'est une agence à la disposition des établissements de l'ESR.

Reconnue comme un élément central de la coopération nationale par tous les services documentaires de l'ESR, l'Abes reste encore relativement ignorée des directions d'établissement. Le chantier SGBm, qu'elle porte pour le compte de 46 établissements réunis dans un groupement de commande, contribue à modifier cette situation et aide à l'intégration des services documentaires dans leurs établissements. Plate-forme de services dans le *cloud*, comportant un système de gestion de bibliothèque, un résolveur de liens et un outil de découverte adossé à une base de connaissance, le SGBm doit d'une part s'articuler avec les applications nationales de l'Abes et d'autre part s'intégrer dans les systèmes d'information des établissements. Mais, parce que le SGBm ne sera pas le système d'information unique de l'enseignement supérieur et de la recherche, il importe que l'Abes veille au suivi des services documentaires du réseau qui resteront en dehors de cette évolution et à leur bonne intégration aux autres opérations.

Par son objet et la conduite de projet dynamique et participative qui a prévalu à sa mise en œuvre, le SGBm constitue un tournant dans les relations entre l'agence et le réseau. Une coopération se dessine déjà, avec une participation affirmée des établissements et en particulier des 9 sites pilotes qui ont apporté leur expertise durant les phases d'étude et de négociation avec les fournisseurs et plus largement des membres du groupement pour l'achat d'un SGBm. Après une année consacrée à la réflexion et à la réorganisation des départements autour d'un nouveau directeur, l'Abes élabore son projet d'établissement pour la période 2018-2022, projet en cours de finalisation en liaison avec les membres du réseau. Parmi les axes stratégiques, il en est un qui concerne tous les partenaires : la redéfinition du positionnement de l'agence par rapport au réseau et la construction de nouveaux modes de coopération. Ces fortes évolutions ont des implications sur la gouvernance de l'Abes et sur son modèle économique qui est à refonder. La communication, avec le réseau des membres, les établissements et des instances comme la CPU ou l'association des DGS, représente un autre enjeu de poids pour l'agence qui devra trouver les modalités les plus pertinentes pour s'adresser à tous ses partenaires.

L'Abes a aujourd'hui les savoir-faire et les compétences pour s'investir, au plan national et international, dans des projets nécessitant une expertise pointue. Elle a vocation à développer sa participation à des actions de recherche et développement et à porter des politiques expérimentales afin de promouvoir des solutions innovantes au service du réseau. Cette nouvelle mission, si elle était validée, apporterait une réelle plus-value à condition que l'agence en ait les moyens financiers et humains.

La notion de catalogue collectif a de plus en plus d'intérêt à l'heure du *Big Data* et de la recherche d'une visibilité accrue des données exposées sur le web. Pour tous les services documentaires de l'ESR, l'Abes est le point d'entrée d'un futur catalogue national commun à l'ESR et à la Culture, élaboré en concertation avec les grands partenaires.

Avec le SGBm, l'ABES devrait être progressivement mieux identifiée par les universités en tant qu'agence nationale et comme l'interlocuteur référent pour les bibliothèques.

## Recommandations

- 1 - Mettre en accord le décret statutaire de l'Abes, avec l'évolution de ses missions à l'occasion de la formalisation du projet d'établissement ;
- 2 - Clarifier ses missions vis-à-vis de ses partenaires et plus particulièrement l'INIST-CNRS ;
- 3 - Conforter le Comité stratégique bibliographique, apte à suggérer des évolutions pour la stratégie nationale en matière de gestion des métadonnées et de catalogues collectifs ;
- 4 - Constituer un comité des directeurs des services documentaires représentatif des réseaux qui soit un organe de consultation régulier et de proposition auprès de l'Abes s'appuyant sur les travaux des différentes instances ;
- 5 - Réviser, en concertation avec le réseau, le modèle tarifaire et proposer une ventilation des recettes attendues entre les différents acteurs (État, établissements, éditeurs) ;
- 6 - Adapter les moyens, humains et financiers, accordés par l'État aux priorités de l'Abes ;
- 7 - Effectuer un bilan précis des emplois et des compétences au sein de l'Abes, dans la perspective d'une gestion prévisionnelle à 5 ans ;
- 8 - Mettre en place dans les établissements un référent Abes unique au bon niveau (catégorie A) : celui-ci coordonnera à la fois d'un point de vue technique et à un niveau stratégique les actions des différents correspondants responsables des applications développées par l'Abes ;
- 9 - Clarifier les modalités des plans de formation avec les CRFCB dans le cadre du déploiement du SGBm en regard des besoins et des moyens des centres de formation ;
- 10 - Faire bénéficier le réseau de l'expertise acquise par les chefs de projets dans les établissements à travers des missions d'audit et de conseil ;
- 11 - Assurer une diffusion en ligne des procès-verbaux des conseils d'administration et scientifique de l'ABES ;
- 12 - Organiser, au niveau régional, une journée technique SGBm réunissant représentants de l'Abes, des SCD, des DSI pour aborder les questions d'intégration du système à un dispositif global dans le cadre du schéma numérique des établissements.

## 2. Vision

- Des métadonnées de qualité au bénéfice de la science ouverte
- Des outils et des traitements plus efficaces et mieux intégrés à destination des membres des réseaux

L'Abes offre aux professionnels de l'IST comme à tous les publics intéressés, un réservoir contenant l'ensemble des données documentaires utiles au domaine de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR), décrivant les documents disponibles, les publications, les personnes, les organisations, les lieux, les mots sujets, et toutes les entités liées.

Grâce à ce réservoir qualifié et étendu, et à des outils de gestion flexibles et ouverts, les communautés de l'ESR français et international disposent d'une base de référence tendant à l'exhaustivité et en libre d'accès pour alimenter les principaux processus de travail de la documentation et de la recherche scientifique dans toutes les disciplines.

Avec ses principaux partenaires français et étrangers, l'Abes construit le service public de la donnée dans le domaine de l'Information scientifique et technique (IST)

### Ces données sont

- de qualité, car produites et enrichies par des professionnels dont c'est le métier

Mais aussi :

- libres
- Structurées
- publiées dans des formats ouverts
- interopérables
- liées



Elles répondent aux critères des données 5★ définis par Tim Berners Lee

<http://5stardata.info/fr/> :

- ★ publiez vos données sur le Web (peu importe leur format) avec une licence ouverte
- ★★ publiez-les en tant que données structurées (un tableau au lieu d'une image scannée d'un tableau)
- ★★★ publiez-les dans un format ouvert et non-propriétaire (en CSV plutôt qu'en Excel)
- ★★★★ utilisez des URI pour désigner des choses dans vos données, afin que les gens puissent faire des références à celles-ci, manuellement ou via des machines
- ★★★★★ liez vos données à d'autres données pour y ajouter du contexte



### 3. Plan d'action

#### Consolider et évoluer

#### Données & outils de production- - Services & réseaux- - Méthodes, moyens & collaborations

---

*Les actions à mener par l'Abes constituent un tout qui se veut cohérent. Cependant, les moyens disponibles, le temps nécessaire et les imprévus constituent des paramètres qui peuvent rendre certaines actions difficiles à réaliser. La priorisation est donc nécessaire pour arbitrer entre les actions :*

*Priorité 1 – Actions indispensables, et ne pouvant être retardées*

*Priorité 2 – Actions nécessaires mais pouvant être reportées*

*Priorité 3 – Actions utiles, mais il est possible d'y renoncer*

---

#### 3.1. Données & outils de production

L'Abes place au cœur de son projet d'établissement 2018-2022 la mise en service d'un système de gestion de métadonnées documentaires repensé dans sa structure et ses modes d'alimentation afin d'intégrer et d'enrichir les métadonnées utiles au développement de la science ouverte. Le périmètre de ces métadonnées n'est pas limité, mais son centre est connu : la description du document est le cœur de notre métier et de nos missions. Cependant, le document ne peut être décrit sans expliciter ses relations à des personnes, des organisations, des lieux, des éditeurs, des concepts, des projets de recherche, etc. Au-delà encore, ces entités sont elles-mêmes reliées à d'autres entités, au cœur des missions d'autres acteurs : le texte intégral, les données de la recherche, les affiliations, les gènes, les molécules, les expérimentations, les enquêtes empiriques, etc. Tout ce réseau d'entités constitue le Graphe Global Géant de la science ouverte. L'Abes veut jouer son rôle pour contribuer à cette grande ambition, qui prolonge et renouvelle ses missions.

La description de ces entités de plus en plus diverses oblige à renouveler nos outils, conceptuels, organisationnels et techniques :

- Construire nos bases de données en nous appuyant sur des modèles métiers reconnus, comme IFLA-LRM<sup>2</sup>, modèle conceptuel de référence pour les bibliothèques ;
- Diversifier les modes d'intervention des professionnels des réseaux de l'Abes : catalogage à l'unité, mais également traitement par lot, participation à des chantiers de qualité CERCLES<sup>3</sup>, structuration de vocabulaires contrôlés, découverte de gisements de données, définition collective des corpus prioritaires... ;
- Rénover la palette des outils informatiques : des interfaces de travail améliorées, des applications de traitement par lot et de contrôle qualité, des efforts accrus pour automatiser ce qui peut l'être.

---

<sup>2</sup> <https://www.transition-bibliographique.fr/tag/ifla-lrm/>

<sup>3</sup> <http://www.abes.fr/Sudoc/Produire-dans-le-Sudoc/CERCLES-Sudoc-Dispositif-Qualite>

### 3.1.1. Renouveler l'outil central de l'Abes

Action 1 : Créer un nouveau système de gestion de métadonnées pour davantage d'échanges et de services – Priorité 1

**Quoi :** Concevoir l'architecture technique renouvelant et pérennisant à partir de 2022 l'infrastructure actuelle mise en place depuis l'origine de l'Abes.

Le réservoir de données que nous construisons est la contribution de l'Abes et de ses réseaux au développement du « Giant Global Graph » (Tim Berners Lee) de la science ouverte.

Cette ambition d'un espace public des données, libres et de qualité est par définition une entreprise collective, à l'échelle nationale et internationale.

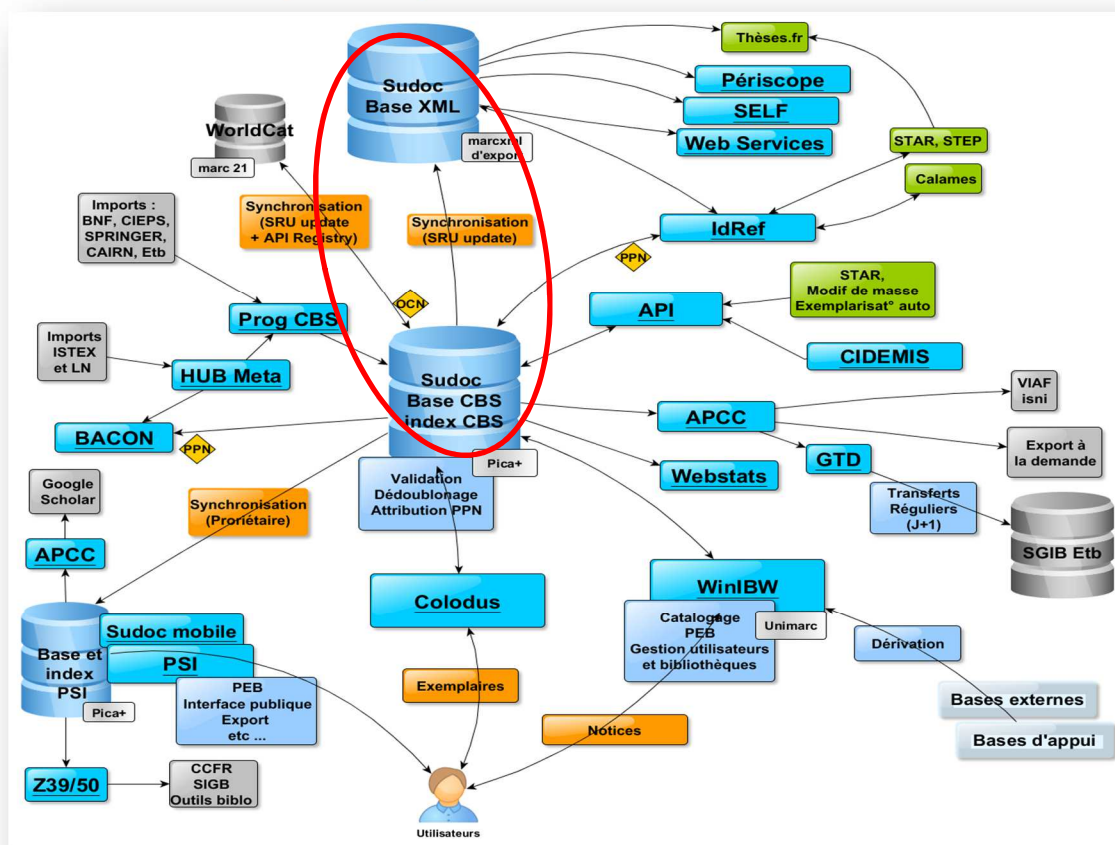
La constitution de ce réservoir requiert un nouveau système de gestion des métadonnées, qui articule mieux les applications, les circuits de traitements automatisés et les données existantes : Sudoc et Colodus, IdRef, applications de gestion des thèses (STAR, STEP, theses.fr), BACON, Hub de métadonnées, Calames.

La gestion des métadonnées est étendue désormais aux imports, agrégation/intégration de données internes ou externes, retraitements automatiques, curation et création, et exposition en vue de la réutilisation. A côté du catalogage à l'unité, ce nouveau système cherchera à mobiliser de manière encore plus efficace la force collective des réseaux de l'Abes, en leur offrant de nouveaux outils de traitement semi-automatiques des données, en complément des processus automatiques initiés par l'Abes.

En développant les flux de récupération et de traitement des métadonnées en provenance des éditeurs ou d'autres acteurs, il s'agit de trouver un équilibre conciliant quantité, qualité et rapidité, et permettant des améliorations progressives.

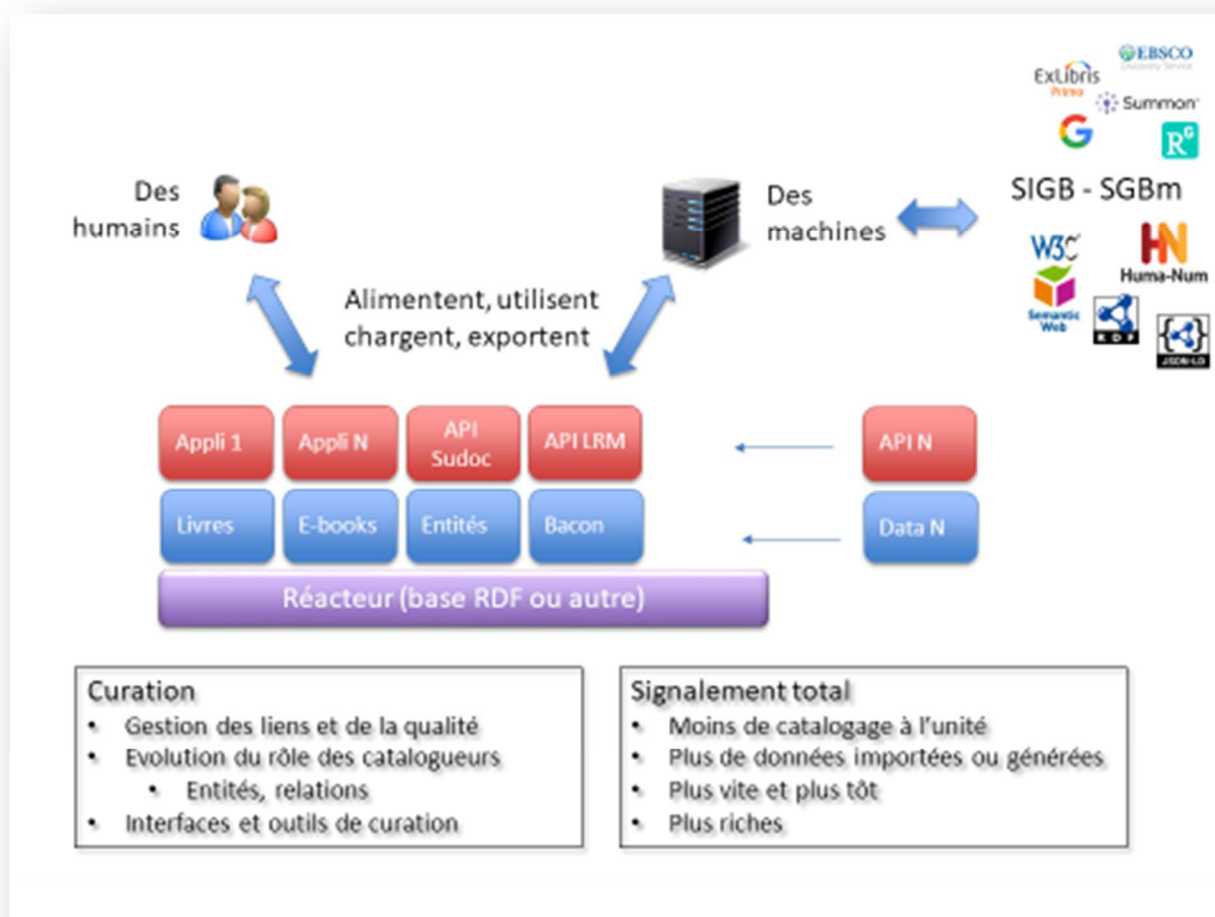
Cette recherche d'équilibre obligera à définir des priorités dans les données à traiter, et des critères de qualité explicites et alignés sur les besoins des utilisateurs.

**Le système de gestion des métadonnées en 2018**



Jusque-là, l'ensemble des services et des outils produits par l'Abes ont été construits sur un socle constitué de deux bases synchronisées entre elles : la base maîtresse CBS correspondant au Sudoc « historique » et la base XML, qui en est une copie dans un format différent, servant à de multiples usages et applications.

### Le nouveau système de gestion des métadonnées en 2022



Le concept du nouveau système de gestion des métadonnées en 2022 – et sa réalisation concrète à cette date si sa faisabilité est validée par les études préalables – s'appuie sur un socle technologique permettant d'ingérer par action humaine ou automatisée des métadonnées unitaires ou par lots, et de les rendre accessibles aux traitements, à la recherche et à la visualisation via des API.

Les types d'entités à gérer sont plus nombreux qu'avant : œuvre, expression, manifestation, item ; non livre ; livre, partie, chapitre ; périodique, volume, fascicule, numéro, article ; collections éditoriales, catalogues complets d'un éditeur, bouquets commerciaux, corpus de notices importés (à géométrie variable) ; personnes ; structures de recherches, entreprises ; différents vocabulaires contrôlés, etc.

Cette variété exige un système de gestion des métadonnées qui soit souple et évolutif.

**Quand** : 2018-2022

**Bénéfices attendus** :

- Chaque catalogueur habilité peut gérer l'ensemble des ressources documentaires et des entités concernant son établissement, quels que soient les supports, quels que soient les modes d'acquisition ou d'accès à la ressource ;
- Chaque utilisateur voit en temps réel l'ensemble des localisations et la disponibilité d'un document ;

- Le signalement total<sup>4</sup>, c'est-à-dire le chargement a priori de données répondant aux besoins des établissements est assuré de manière dynamique et en tendant à l'exhaustivité ;
- Le format interne de stockage des données est compatible avec le modèle IFLA-LRM c'est-à-dire qu'il doit permettre d'appliquer les règles de catalogage RDA-FR élaborées dans le cadre de la transition bibliographique<sup>5</sup> tout en maintenant l'UNIMARC et l'EAD en bibliothèque<sup>6</sup> autant que de besoin ;
- Le niveau de qualité des données est explicite et traçable, ce qui rend plus aisés et sûrs les chargements et les traitements de masse sur les données, ainsi que la curation manuelle ou assistée<sup>7</sup> via des interfaces ad-hoc, sur
  - Les données bibliographiques et d'autorité, dans le modèle traditionnel ;
  - Les données d'entités WEMI<sup>8</sup> du nouveau modèle IFLA-LRM ;
  - Les liens et relations entre ces données.

### 3.1.2. Produire des données de qualité et interopérables

L'Abes a mis en place divers univers documentaires qui se relient progressivement les uns aux autres dans le Sudoc, dans IdRef<sup>9</sup>, dans Theses.fr, dans Bacon. Nous progressons dans le croisement des données entre elles qui permette une interopérabilité complète, qui elle-même facilitera la gestion de leur qualité.

La qualité est une notion relative, évolutive, à instruire à l'aune des usages ou des services qui exploitent les données. Ainsi pour les thèses, par exemple, c'est l'exploitation des données de thèses du Sudoc dans theses.fr qui a conduit l'Abes à être plus exigeante sur la qualité des notices de thèses dans le Sudoc.

#### Action 2 : confirmer le rôle du Sudoc comme pivot du système d'information documentaire – Priorité 1

**Quoi :** tous les établissements membres de nos réseaux créent et gèrent leurs ressources documentaires dans un espace commun, le Sudoc, leurs métadonnées pouvant être en LRM ou dans les formats MARC.

Les données du Sudoc décrivent l'ensemble des ressources documentaires payantes ou gratuites, en accès contrôlé ou ouvert. Elles alimentent les bases de connaissance locales, et les outils de découverte ainsi que les moteurs de recherche, car grâce à leur qualité et leur disponibilité elles sont la référence dans les univers documentaires.

Les données locales relatives aux exemplaires et aux accès sont intégrées dans les interfaces de recherche et permettent aux utilisateurs d'accéder facilement aux articles ou aux chapitres en texte intégral, ainsi qu'à la commande de documents.

L'industrialisation des imports et des échanges de données entre Sudoc, systèmes locaux et réservoirs de données externes, est un travail de longue haleine, que l'Abes a entamé dès les années 2010, avec le projet Hub de métadonnées et le lancement en 2014 de la base de connaissances BACON<sup>10</sup>. Il a vocation à s'amplifier avec le déploiement des solutions SGBm dans les établissements, qui conduit à :

- Réaliser des transferts réguliers en temps quasi réel entre Sudoc et systèmes locaux ;
- Livrer systématiquement toutes les mises à jour dans le Sudoc livrées aux systèmes locaux ;
- Remonter dans le Sudoc l'ensemble des données locales ;
- Livrer à tous les établissements les fichiers d'autorités liés aux données bibliographiques.

<sup>4</sup> <https://fil.abes.fr/2017/02/07/mission-signalement-total/>

<sup>5</sup> <https://www.transition-bibliographique.fr/enjeux/position-francaise-rda/>

<sup>6</sup> <http://bonnespratiques-ead.net/>

<sup>7</sup> L'algorithme propose les changements sur les données qu'il a sélectionnées, le professionnel les valide.

<sup>8</sup> Modèle WEMI : Work, Expression, Manifestation, Item

<sup>9</sup> Identifiants et référentiels pour l'enseignement supérieur et la recherche <https://www.idref.fr/>

<sup>10</sup> <https://bacon.abes.fr/>

A cela s'ajoute l'ambition de proposer un outil de catalogage *full web* en format IFLA-LRM.

A terme, les innovations et nouvelles règles issues du déploiement des SGBm ont vocation à être mises à disposition des autres SI, pour le bénéfice des établissements membres de nos réseaux et pour celui de l'Abes.

**Quand** : 2018 – 2022

**Bénéfices attendus :**

- La rénovation des interactions entre les SIGB et le Sudoc, initiée grâce au projet SGBm, permet d'élever le niveau de signalement des ressources électroniques dans les établissements, tout en réduisant la charge de catalogage courant ;
- La mise à disposition d'une base de connaissance, et le passage systématique au modèle « toutes mises à jour » pour les données du Sudoc chargées dans les systèmes locaux ;
- La conjonction de ces évolutions techniques avec les processus de signalement total, l'importance donnée désormais au travail sur les référentiels, ainsi que les changements plus profonds induits par la transition bibliographique créeront les conditions favorables à la transformation de l'organisation des équipes dans les établissements.

### Action 3 : Renforcer l'interopérabilité d'IdRef avec d'autres référentiels d'entités – Priorité 1

Le réservoir de données mis en place par l'Abes constitue un ensemble de jeux de données reliés les uns aux autres, dont le système de gestion permettra la production, la curation, l'exposition, la fourniture d'entités (autorités personnes, familles, collectivités...) produites par les professionnels membres des réseaux de l'Abes.

Ce service doit faciliter le liage à d'autres référentiels externes jugés fiables et pertinents pour la communauté de l'ESR (ISSN, RNSR, ScanR, DOAJ, PACTOLS ...) sous réserve de leur ouverture juridique et technique.

La meilleure interopérabilité entre les référentiels peut se définir comme :

- l'alignement d'identifiants ;
- les enrichissements - éventuellement réciproques - de la description des entités existantes ;
- la création de nouvelles entités.

**Quoi** : rendre IdRef interopérable avec tous les référentiels utiles pour l'ESR français : selon les cas, aligner les identifiants, enrichir l'existant et améliorer la couverture d'IdRef afin de répondre aux besoins des professionnels.

**Quand** : 2018-2019

**Bénéfices attendus :**

- Une meilleure gestion de l'identité numérique des chercheurs : IdRef tend à l'exhaustivité du signalement des enseignants-chercheurs de l'ESR, ne serait-ce que parce qu'il est utilisé à l'occasion du signalement des thèses de doctorat. L'identifiant IdRef est un identifiant pivot pour relier les différents identifiants de chercheurs, entre eux et avec leurs listes de publications (alignement avec IdHAL, ORCID etc.). IdRef pourrait aussi être utilisé comme identifiant pivot au sein du système d'information local d'un établissement ;
- Une cartographie des gisements documentaires, dans le cadre de Collex-Persée : le référentiel Abes des Centres de ressources décrivant les établissements documentaires (identifiés par leur numéro RCR) construit avec le CCfr servira à la cartographie des ressources disciplinaires initiée par Collex-Persée.
- Une meilleure visibilité de la recherche produite en France : l'action de l'Abes dans le cadre d'une politique nationale d'utilisation d'ORCID au sein de l'ESR et sa maîtrise des processus permettent

d'enrichir, avec les données ORCID notamment, les données de publication CONDITOR et les données IdRef et HAL, et ainsi de disposer à l'échelle nationale d'un référentiel cohérent, enrichi et sécurisé, concernant tous les chercheurs identifiés.

#### Action 4 : Initier la production nationale d'autorités dans le FNE, dans le prolongement d'IdRef – Priorité 1

Le **Fichier national d'entités**<sup>11</sup> est un projet conséquent mené par la BnF et l'Abes. Sa concrétisation sera décidée au courant du mois de juin 2018 par le Comité stratégique bibliographique.

Objectifs :

- permettre la co-production au sein d'une base de données commune de toutes les entités de référence (œuvres, expressions, agents, sujets...) utiles aux professionnels des organismes dépositaires de collections documentaires en France.
- mutualiser la production d'entités désormais régie par une gouvernance stratégique, scientifique et technique commune, *concrétisant une mise en œuvre collective du programme de Transition bibliographique.*

La mise en œuvre du FNE pourrait commencer en 2018 pour aboutir en 2022 ou 2023.

#### Action 5 : Curation des données : donner aux catalogueurs les outils et les méthodes adéquats – Priorité 1

**Quoi** : développer les interfaces et les outils de gestion de la qualité, basés sur les acquis du projet ANR Qualinca et l'apport des nouvelles technologies, pour permettre aux correspondants autorités et aux catalogueurs d'analyser, de repérer et de gérer par lots leurs données bibliographiques et d'autorité, ou encore les liens entre elles, ainsi que leur qualité.

**Quand** : 2018-2020

**Bénéfices attendus** :

- L'utilisation accrue de l'identifiant IdRef permet de développer la sensibilité à la qualité des données et de promouvoir les principes de la curation auprès des professionnels, ce qui augmente l'effort collectif de curation et engendre un cercle vertueux ;
- La qualité du Sudoc s'améliore de jour en jour, notamment sur les données propres à l'ESR (autorités, thèses, ...);
- Le temps consacré à ces opérations par les professionnels est jugé utile et est valorisé par l'encadrement et par les agents dans les établissements.

#### Action 6 : Patrimoine : relier données descriptives interopérables en EAD et bibliothèques numériques – Priorité 2

**Quoi** : mettre au point les recommandations, les méthodes et les outils permettant de relier les descriptions hiérarchisées et archivistiques aux bibliothèques numériques patrimoniales et à d'autres réservoirs structurés de signalement (bases de connaissance, bases documentaires...). Ce lien constitue un enjeu fondamental pour la pérennité des archives numériques (qu'elles soient numérisées ou nativement numériques) qui pourront ainsi bénéficier d'outils de description scientifique adéquats.

**Quand** : 2019-2020

**Bénéfices attendus** :

---

<sup>11</sup> [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/donnees\\_autorites.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/donnees_autorites.html)

- Lors de la création d'une archive numérique, le module de description EAD est directement disponible ;
- Une archive numérique construite et gérée avec un outil utilisé dans l'ESR peut être reliée à un instrument de recherche en EAD décrivant le même fonds ;
- L'Abes dispose d'outils de modification de masse des données en EAD, permettant notamment de faciliter la génération de liens entre archives numériques et descriptions archivistiques.

### Action 7 : Développer des compétences en TDM/analyse statistique pour gérer la qualité des données et produire de nouveaux services – Priorité 3

**Quoi :** développer des compétences en extraction de contenu pour enrichir les métadonnées et faciliter leur curation.

**Quand :** 2021-2022

**Bénéfices attendus :**

- Capacité à mesurer l'opportunité de l'adoption des technologies de TDM ;
- Mieux connaître et utiliser les outils de datavisualisation ;
- L'Abes est partenaire des acteurs nationaux du TDM et peut leur proposer des données répondant à leurs attentes.

## 3.2. Services & réseaux

Il s'agit de renforcer l'accompagnement des communautés avec des services évalués et améliorés en continu. A côté des données elles-mêmes, l'Abes met à disposition des communautés une gamme de services liés :

- Règles et outils de création/gestion des données ;
- Formation et documentation concernant ces outils et ces règles ;
- Suivi administratif et contractuel, facturation ;
- Suivi d'activité et statistiques ;
- Identification et gestion des droits.

Depuis 1994, le nombre et la nature de ces services ont considérablement évolué. En vue d'améliorer le service rendu, l'Abes doit désormais :

- Simplifier l'utilisation des différents services ;
- Alléger leur gestion technique ;
- Rendre plus lisibles leurs évolutions ;
- Recourir à la co-conception et au co-développement par les membres des réseaux ;
- Evaluer les services rendus ;
- Rendre les établissements plus autonomes dans les traitements et les développements ;
- Adapter les formations.

### Action 8 : Co-développer avec les réseaux les services et les solutions – Priorité 1

**Quoi :** Grâce à l'adoption des principes et des technologies attachés au web (API, open source, open data, XML, RDF, ...), les communautés sont davantage capables et en demande de créer elles-mêmes des applications et de générer des traitements sur les données qui les concernent.

L'Abes, qui accompagne depuis plusieurs années cette co-construction, avec constance mais assez discrètement jusque-là, s'engage maintenant dans la valorisation et la facilitation de ces initiatives, afin d'en augmenter le nombre et d'en amplifier les effets.

Le co-développement peut prendre diverses formes parmi lesquelles : la mise à disposition ouverte de code, de données, d'API et de documentations, la participation ponctuelle de l'Abes ou d'établissements aux développements d'outils répondant à des besoins du réseau.

La dimension « accompagnement » doit être prise en compte dès la conception de ces méthodes et de ces outils en prévoyant dans les calendriers de réalisation les phases d'information, de formation, d'accompagnement du changement, d'assistance et en communiquant de façon ciblée auprès des réseaux sur ces initiatives et ces projets.

**Quand** : 2018-2022

**Bénéfices attendus** :

- Accélérer le développement de services et applications utiles aux réseaux ;
- Faire connaître plus rapidement et plus largement les développements réalisés ;
- Rendre les applications plus robustes grâce à un code et une infrastructure améliorés.

### Action 9 : Se doter d'une culture de l'évaluation des usages et de la satisfaction des utilisateurs – Priorité 1

**Quoi** : Afin de guider ses choix, de mieux définir ses priorités, et d'engager ses forces de manière raisonnée, l'Abes doit davantage associer ses utilisateurs, très en amont dans les phases de conception et en aval, dans l'évaluation des services proposés.

De plus, l'Abes partage avec l'ADBU le sentiment que la diversité des bibliothèques membres des réseaux nécessite de leur offrir un service différencié, selon leurs caractéristiques.

**Quand** : 2018-2022

**Bénéfices attendus** :

- Les canaux de dialogue avec les responsables des BU permettent de les associer plus étroitement aux choix stratégiques et aux décisions d'évolution de l'Abes et de ses services ;
- La conception ou l'évolution des services est réalisée de manière plus participative (UX design), et selon des besoins mieux catégorisés, en fonction de la typologie des bibliothèques ;
- Les priorités de travail (fonctionnalités, corpus à traiter, services...) sont définies en relation plus étroite avec les représentants des réseaux et à un niveau plus politique (directeurs de BU, chefs de services) ;
- La qualité perçue des services est évaluée de manière professionnelle (*UX assessment*) et s'améliore ;
- Les données collectées sont analysées avec les méthodes et les technologies conformes à l'état de l'art ;
- Tous les agents de l'Abes sont impliqués dans la démarche d'évaluation de la satisfaction des utilisateurs.

### Action 10 : Améliorer les interfaces et les applications destinées aux professionnels et au grand public (meilleure ergonomie, meilleure cohérence fonctionnelle et technique, workflows optimisés) – priorité 2

**Quoi** :

- Simplifier et harmoniser les interfaces publiques et professionnelles, en tenant systématiquement compte des utilisateurs et des bonnes pratiques de design ;
- Optimiser les API et les applications qui le nécessitent au vu de leur niveau d'utilisation ;
- Evaluer et éventuellement revoir les choix des technologies utilisées.

**Quand** : 2018-2019



Cette action a un fort effet levier : une fois réalisée, elle permettra aux réseaux comme aux équipes Abes de réduire le temps d'utilisation et d'exploitation des applications, temps pouvant être mis à profit pour d'autres activités à plus forte valeur ajoutée.

**Bénéfices attendus :**

- Un utilisateur professionnel retrouve dans l'interface de chaque service des fonctionnalités et une ergonomie homogènes, diminuant d'autant la charge d'apprentissage et le risque d'erreurs ;
- Les applications, API, webservices et modules externes sollicités (messagerie, authentification, ...) sont plus homogènes, ainsi que les langages et les données utilisés ;
- Le socle technologique est mieux maîtrisé. Cela simplifie la maintenance, augmente la robustesse, diminue les risques de bugs ;
- Les interfaces web sont construites sur une base technologique commune, à jour, mieux maîtrisée en interne, et sont conformes aux bonnes pratiques UX (ergonomie, portabilité, accessibilité, multilinguisme...);
- Les redondances entre applications sont éliminées, réduisant le nombre de serveurs et de procédures secondaires (messagerie, authentification, ...), diminuant le coût et la charge de maintenance et de supervision.

### Action 11 : Former, informer, rendre clair le paysage de l'information documentaire à l'heure de la transition bibliographique – Priorité 2

**Quoi :**

- Amplifier l'usage de la formation à distance et de l'autoformation par les professionnels utilisant les outils et services de l'Abes ;
- Contribuer à la redéfinition des tenants et aboutissants de la formation professionnelle avec les acteurs de la formation (CRFCB, ENSSIB, BnF, CNFPT, URFIST, MESRI...);
- Accompagner les évolutions des métiers de catalogage en particulier et des bibliothèques en général, en insistant sur trois points au moins, par l'information, la communication et la formation :
  - Concilier dans un même système la coexistence de données de qualité différente créées par des humains et par des machines ;
  - Acculturer les professionnels aux mécanismes de curation de données (d'autorités, bibliographiques, d'exemplaires) ;
  - Co-piloter la Transition bibliographique : cette transformation profonde oblige à la révision de la documentation et la formation à destination des professionnels pour les adapter à ce nouveau mode d'interprétation des données.

**Quand :** 2019-2022

**Bénéfices attendus :**

- Contribuer à une meilleure lisibilité du paysage des métadonnées pour le domaine de l'ESR et de l'IST française ;
- La communauté professionnelle est renforcée aux bénéfices de son adhésion au Sudoc ;
- Partager ces compétences à l'échelle internationale.

### Action 12 : Généraliser les outils utilisables en self-service – Priorité 2

**Quoi :** Les réseaux ont besoin de traitements sur les données, dont certains sont accessibles en self-service, comme par exemple Self-Sudoc. Cependant, une grande partie de ces traitements à la demande nécessite une intervention de l'agence, ce qui représente une charge lourde et à faible valeur ajoutée pour l'agence, et impose un délai au demandeur.

**Quand :** 2018-2019

### **Bénéfices attendus :**

- Plus grande autonomie des établissements ;
- Amélioration du service rendu ;
- Allègement de la charge pour les équipes Abes, disponibles pour d'autres activités.

## **Action 13 : Élargir nos publics grâce à un catalogue visible dans leur environnement – Priorité 3**

**Quoi :** réfléchir aux usages futurs des catalogues et se repositionner si nécessaire ; contribuer à insérer les catalogues dans l'environnement des utilisateurs.

*Ce chapitre du projet d'établissement se veut prospectif et ouvre des questions qui demanderont une instruction avant de passer à l'action. Nous envisageons de mener plusieurs études prospectives sur les thèmes identifiés, dans une relation continue avec le Conseil scientifique de l'Abes, relation à construire, et qui est en soi une innovation.*

On sait depuis au moins 2005<sup>12</sup> que le catalogue doit offrir ses services et ses données là où se trouvent les communautés des utilisateurs, sur le web, certes, mais encore plus près d'eux, dans les applications et les services qu'ils utilisent le plus (Google, ResearchGate, etc...). L'Abes a intégré ces concepts en exposant très tôt ses données dans les moteurs de recherche, dans Worldcat, dans le web de données, entre autres.

Les publics des catalogues produits par l'Abes sont principalement les usagers des services de la documentation au sein des universités mais aussi des autres établissements de l'ESR, voire d'autres ministères, les archives, les musées, les bibliothèques publiques (notamment, ceux et celles qui participent au Sudoc-PS ou pourraient être intéressés par Calames). Cependant les interfaces publiques, et notamment le Sudoc, mais aussi Calames, Theses.fr, amènent d'autres types de publics, de France et de l'étranger, souvent beaucoup moins connus dans leurs besoins et dans leurs usages. L'exposition sur le web de données et à destination des machines, des données d'IdRef, de Theses.fr et du Sudoc donnent également lieu à des usages, différents, mais encore mal connus.

L'Abes doit identifier ses publics et se situer par rapport au service à leur rendre. Le rapport AERES de 2012 avait pointé une absence de stratégie d'évaluation de la qualité des catalogues et des services finaux rendus aux usagers. L'Abes a progressé mais il existe des marges encore importantes de progression autour des outils. La multiplication des outils produits par l'Abes, qui font sens globalement, font-ils sens pour les usagers intermédiaires et finaux ? Sont-ils utilisables et compréhensibles par ces usagers ? Sans doute pas suffisamment.

Par ailleurs, « il faut travailler sur les « devices » - le smartphone aujourd'hui- qui seront utilisés dans le futur pour accéder aux données. A ce jour les bibliothécaires n'ont pas encore trouvé l'idée disruptive qui offre un service correspondant exactement aux besoins des usagers. Dans le domaine des services autour des catalogues, l'Abes doit rester en veille pour se tenir prête à faire émerger cette idée »<sup>13</sup>.

Nos catalogues doivent être capables de répondre à des besoins de « qualité » qui sont différents suivant les usages et les usagers : « des données de moindre qualité mais disponibles très vite pour du signalement et de l'accès, ou au contraire des données très riches pour des usages érudits ou scientifiques. Il est nécessaire de pouvoir qualifier et certifier les données »<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup>12 "The (Digital) Library Environment: Ten Years After", Lorcan Dempsey, 08-February-2006, Ariadne Issue 46. <http://www.ariadne.ac.uk/issue46/dempsey/> [En ligne ; consulté le 13/01/2017] que

<sup>13</sup> Citation des propos de Julien Roche, lors du Conseil scientifique de l'Abes du 5 octobre 2017

<sup>14</sup>Citation des propos de Frédérique Joannic-Seta, lors du même Conseil scientifique.

L'Abes doit assumer le fait d'être l'organisme de certification principal pour certaines données (les thèses de doctorat par exemple), et de ne pas être en première ligne pour d'autres (les ressources continues, par exemple, sous la responsabilité d'ISSN).

Enfin, il émerge une demande d'établissements pour un catalogue du futur du type « Sudoc local<sup>15</sup> » : pouvoir faire « mon catalogue » grâce à une interface adaptée au public desservi et qui présente de manière simple et efficace des ressources sélectionnées pour leur qualité.

**Quand** : 2020-2022

**Bénéfices attendus** :

- Accroître le nombre et la typologie des utilisateurs des services de l'Abes ;
- Accroître leur satisfaction.

### Action 14 : Porter la rénovation du Prêt entre Bibliothèques et de la Fourniture de Documents à Distance – Priorité 3

**Quoi** : Début 2018, la quasi-totalité des outils et services de PEB/FDD utilisés en France sont soit obsolètes, soit en fin de vie (RefDoc ; PIB, Supeb). Cependant, un besoin national existe de pouvoir échanger simplement des documents sous forme électronique ou de livrer des documents papier.

Dans le cadre de Collex-Persée, l'Abes se positionne comme l'un des pilotes de la refonte du PEB/FDD pour l'ESR.

**Quand** : 2019-2021

**Bénéfices attendus** :

- Simplification et dynamisation des services PEB/FDD et réduction des coûts, permettant d'en faire un produit d'appel pour les bibliothèques ;
- Fourniture de tous les types de documents dans un délai et à un coût garantis ;
- Visibilité et sécurité des envois, à l'échelle nationale.

## 3.3. Méthodes, moyens & collaborations

L'Abes agit au sein de l'écosystème de l'IST, en lien et en collaboration avec de nombreux partenaires et acteurs. L'utilité de son action dépend de la force de ces liens et d'un positionnement adéquat.

De plus, la performance de l'Abes et sa capacité d'évolution reposent principalement sur :

- les moyens humains, techniques et financiers dont elle dispose ;
- la robustesse et le coût maîtrisé de son socle informatique ;
- l'organisation du travail individuel et collectif, qui développe le bien-être au travail et l'efficacité des personnels ;
- la légèreté et la fluidité des processus administratifs, qui améliorent la relation avec les établissements et réduisent la charge de travail à faible valeur ajoutée.

Ces dernières années, la croissance de l'agence et des services qu'elle propose ont montré à quel point « l'intendance doit suivre » et même constituer un point particulier du projet d'établissement, si l'on veut assurer la continuité des services et maintenir une capacité d'innovation conséquente.

Entre 2018 et 2022, l'Abes souhaite, dans ce secteur également, faire évoluer un dispositif considéré comme fiable et de qualité, mais devenu complexe et relativement lourd à gérer (achats, relation

---

<sup>15</sup> Sudoc local est un service proposé par l'Abes aux bibliothèques qui souhaitent disposer d'une interface publique de type Sudoc pour leur catalogue : <http://www.abes.fr/Sudoc/Services-disponibles/Sudoc-local>

administrative et financière avec les établissements, outils RH, outils de travail des équipes). D'autre part, il s'agit de consolider son système d'information qui doit fonctionner sans heurt 24h/24 et 365 j/an.

Dans ce domaine, l'objectif est d'aboutir à :

- Des partenariats plus productifs avec les principaux acteurs de l'IST ;
- Une robustesse accrue du système d'information ;
- Un modèle économique et contractuel plus durable ;
- Mieux travailler ensemble : bien être, performance et atteinte des objectifs partagés ;
- Une simplification administrative allégeant les flux sans perte de qualité ni de sécurité.

### Action 15 : Positionner l'Abes vis-à-vis de ses partenaires afin de travailler efficacement ensemble, y compris à l'international – Priorité 1

**Quoi :** L'Abes entretient des contacts avec de très nombreuses organisations françaises et étrangères. Cependant, avec le temps, on ne distingue plus assez les liens utiles et les liens manquants parmi ces partenariats. Gérant plusieurs étapes entre l'achat et le signalement des ressources documentaires, en coopération avec de nombreux acteurs de l'IST (bibliothèques nationales, agences bibliographiques, institutions documentaires, sociétés commerciales, instances de normalisation, ...), l'Abes souhaite redéfinir ses partenariats pour un bénéfice commun accru en matière de compétences partagées, de services accessibles, de veille, et d'entraide.

Il s'agit également de renouer ou renforcer les liens avec des partenaires à l'international afin de partager davantage d'informations et de savoir-faire, et d'influencer les évolutions en cours dans le domaine de l'IST au bénéfice de nos réseaux, notamment au sein des instances de normalisation. De concert avec la BnF, dans le cadre du Comité stratégique bibliographique et du programme national Transition Bibliographique, l'Abes mettra au point un agenda et une feuille de route afin que, dans les dix prochaines années, les bibliothèques francophones définissent le périmètre des données sur lesquelles elles veulent travailler et obtiennent une reconnaissance de leurs spécificités et de la plus-value apportée par les données produites.

**Quand :** 2018

**Bénéfices attendus :** une coopération renforcée à l'échelle nationale et internationale.

### Action 16 : Asseoir la robustesse de l'infrastructure informatique : se doter d'un plan de reprise d'activité (PRA) et de continuité d'activité (PCA) – Priorité 1

**Quoi :** La virtualisation, le développement des technologies liées au web et l'augmentation du nombre de services déployés par l'Abes entraînent un gonflement de l'infrastructure informatique, et nous constatons par ailleurs une fragilité dans certaines couches physiques du système d'information. L'Abes s'est dotée d'une politique de développement, d'une politique de sécurité conforme au PSSIE, et œuvre à la mise en conformité avec le RGPD, l'Abes s'est doté des moyens adéquats pour assurer son fonctionnement. Il reste cependant à construire un plan de reprise d'activité pour rétablir dans un délai déterminé les applications qui servent 24h/24 à des milliers d'utilisateurs ainsi que certaines applications centrales comme la base XML, qui alimente presque tous les autres services. Pour une bonne partie de ces applications, un plan de continuité est devenu également nécessaire afin d'éviter toute interruption de service.

**Quand :** 2018-2019

**Bénéfices attendus :**

- Une infrastructure robuste, testée, documentée et supervisée, scalable et protégée des risques (électriques, pannes matérielles et logicielles) ;
- Une capacité de remise en service adaptée au niveau de criticité de toutes les applications critiques.

## Action 17 : Créer une centrale d'achat et imaginer une coopérative – Priorité 1

**Quoi :** Il s'agit par cette action de transformer le modèle économique de l'Abes afin de le rendre plus durable. L'Abes envisage la mise en place d'une centrale d'achat pour acquérir davantage de ressources électroniques - sinon même toutes celles négociées par Couperin -, au bénéfice des établissements de l'ESR (tarif négocié par Couperin, fournisseur unique, relation fournisseur et facturation simplifiées, gestion optimisée des métadonnées des ressources acquises, sécurisation juridique), et au bénéfice des éditeurs (une seule facture, paiement rapide, relation commerciale simplifiée, ...). Le service rendu aux éditeurs pourrait donner lieu à une compensation. L'Abes pourrait demander sous une forme juridiquement acceptable un retour financier aux éditeurs et constituer ainsi un capital destiné aux bibliothèques de la coopérative.

**Quand :** 2018-2021

### Bénéfices attendus :

- La mise en place d'une coopérative permettrait de proposer aux bibliothèques un modèle d'adhésion forfaitaire les faisant bénéficier d'une palette de services (en lieu et place des N conventions et Z facturations actuelles – donc moins de charge administrative). Cela permettant à tout membre d'apporter une contribution en travail fait pour le réseau (signalement de ressources, développement de nouveaux outils, etc.), travail pour lequel la coopérative pourrait le soutenir en finançant une partie de cette activité ;
- L'ensemble du dispositif doit également permettre à l'Abes d'être au plus près des données et des métadonnées, collectées à la source, en négociant le droit de les enrichir et d'en améliorer la qualité, ce service étant nécessaire pour la communauté ESR, mais intéressant également les éditeurs, à qui l'on peut rendre des données améliorées.

## Action 18 : Mieux travailler ensemble : bien être, performance et atteinte des objectifs – Priorité 2

**Quoi :** Forte d'une équipe de 80 agents titulaires et contractuels, des métiers des bibliothèques, de l'informatique et de l'administration, dont 80% de catégorie A, l'Abes est une agence de spécialistes, mobilisés sur des projets complexes et des activités multiples. Chaque agent dispose d'une grande autonomie, tout en devant se coordonner avec de nombreux collègues, sur des sujets variés et souvent très techniques.

Pour tenir ce difficile équilibre, plusieurs actions ont été identifiées, comme devant faire partie intégrante du projet d'établissement 2018-2022 :

- Accompagner l'évolution des méthodes de travail collaboratif, le pilotage des projets, l'animation des équipes, le partage d'information, la documentation ;
- GPEEC : construire des actions visant à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources humaines de l'organisation, notamment :
  - Poursuivre et développer l'accompagnement des personnels contractuels et titulaires dans la construction de leur parcours professionnel ;
  - Diversifier les modalités d'apport de compétences informatiques, pour bénéficier en permanence et rapidement des compétences requises ;
- Renforcer la qualité de vie au travail, améliorer et rénover l'aménagement des locaux ;
- Se doter d'un outil de gestion des ressources humaines performant et en phase avec les besoins de l'Abes ;
- Développer une communication interne adaptée aux besoins des personnels.

**Quand :** 2018-2022

**Bénéfices attendus :**

- Maintien du niveau d'engagement et de la motivation des agents ;
- Locaux et outils de travail modernisés et adaptables en continu.

**Action 19 : Simplifier et améliorer les relations avec nos clients/usagers – Priorité 2**

**Quoi :** La dématérialisation des relations financières et administratives avec les établissements est en phase de déploiement, et devrait encore s'accélérer dans les 5 ans à venir. L'Abes doit en conséquence adapter ses processus de travail, avec méthode et sens pratique. Du fait de la diversité des services rendus et des acteurs concernés, il y a un enjeu à disposer d'outils globaux et cohérents comme un CRM (*customer relationship management*) ou une plateforme de GED performante.

**Quand :** 2018-2020

**Bénéfices attendus :**

- Gestion allégée pour les membres des réseaux et pour l'Abes ;
- Capacité à mener à bien la dématérialisation grâce à des outils intégrés et ouverts.

**Action 20 : Intervenir dans le financement des nouvelles modèles de publication scientifique (bibliodiversité) – Priorité 3**

**Quoi :** Dans les 5 prochaines années, il est probable que les modèles de financement et d'accès aux publications scientifiques vont évoluer fortement. L'Abes ayant acquis une compétence et un rôle en matière de gestion des achats de ressources électroniques, y compris dans leurs nouvelles modalités liées à la transition vers l'accès ouvert, verra dans ce contexte son rôle évoluer. Dans le prolongement de l'appel de Jussieu pour la science ouverte<sup>16</sup>, il serait envisageable que l'Abes intervienne dans la gestion de la transition vers un modèle alternatif de financement qui utilise les sommes dégagées des abonnements pour financer des plateformes publiques d'édition, parmi d'autres acteurs, dont l'Etat.

**Quand :** 2018 - 2022

**Bénéfices attendus :** L'Abes contribue par ces actions aux objectifs du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)<sup>17</sup> auquel la France participe et qui se traduit dans le plan d'action du Comité pour la Science Ouverte.

**Action 21 : Générer davantage de ressources propres et sécuriser la trésorerie – Priorité 3**

**Quoi :** Lorsque le niveau d'activité en matière d'achat de ressources électroniques s'élève, l'Abes doit trouver des moyens d'ajuster sa trésorerie pour faire face aux échéances des paiements aux éditeurs ou au lancement de projets nationaux structurants. Elle doit par exemple ajuster sa force de travail à ses nouvelles missions – le temps qu'un redéploiement de postes soit validé par la tutelle – ou faire face à des surcroîts temporaires d'activité, et financer cela, au moins en partie et quand c'est indispensable, par des ressources propres supplémentaires.

**Quand :** 2018 - 2022

**Bénéfices attendus :**

- Augmentation possible du nombre de ressources électroniques gérées ;
- Réactivité accrue pour faire face aux variations de l'activité.

---

<sup>16</sup> <http://jussieucall.org/index-FR.html>

<sup>17</sup> <https://gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/pgo-concertation/topic/5a1bfc1b498edd6b29cb10d4>

## 4. Planning et moyens nécessaires

La réalisation des actions planifiées ne pourra se faire à moyens constants. Les équipes de l'Abes, assurant au quotidien le fonctionnement continu des services existants, ne pourront dégager le temps suffisant pour mener ces projets qu'avec du renfort en personnel et en prestations de conseil ou de mise en œuvre de solutions techniques et logicielles. Par ailleurs, certaines actions engagent des investissements conséquents.

Des dépenses de formation sont également à prévoir pour accompagner la transformation des activités (culture de l'évaluation, développement open source, TDM, ...).

Les ressources complémentaires envisagées proviennent :

- Des dotations complémentaires humaines, en emplois de fonctionnaires et financières, en subvention pour charge de service public, négociées dans le cadre du dialogue contractuel 2018-2022, permettant de réaliser les actions envisagées sur la durée du contrat ;
- Des réserves excédentaires du fonds de roulement, accumulées au cours des années et qui aujourd'hui constituent un capital dormant et non productif ;
- Des ressources générées par le plan d'action 2018-2022 ;
- Des apports des membres des réseaux de l'Abes impliqués dans les projets et la co-construction ;
- De l'élévation adaptée du plafond d'emplois contractuels sur emplois du titre III pour répondre aux besoins ponctuels.

Rappelons également que l'Abes se doit de sécuriser, par la stabilisation et la pérennisation d'emplois contractuels, des fonctions correspondantes à des missions permanentes occupées par des personnels non titulaires.

Num.	Action	Priorité	2018	2019	2020	2021	2022	Effort de l'Abes	Moyens financiers supplémentaires demandés	Moyens humains supplémentaires demandés
1	Créer un nouveau système de gestion de métadonnées	1	X	X	X	X	X	5 ETP * 5 ans	Matériel et prestations = 1 000 000 €	3 ETP * 5 ans
2	Confirmer le rôle du Sudoc comme pivot du système documentaire	1	X	X	X	X	X	Effort global significatif des équipes pouvant atteindre 8 ETP	Etudes, prestations et développements = 300 000 €	2 ETP * 5 ans
3	Renforcer l'interopérabilité d'IdRef	1	X					2 ETP * 2 ans		
4	Initier la production nationale d'autorités dans le FNE	1	X	X	X	X	X	3 ETP * 5 ans	Matériel et prestations = 200 000 €	2 ETP * 5 ans
5	Donner aux catalogueurs des outils et méthodes de curation	1	X	X	X			1 ETP * 3 ans	Prestations = 90 000 €	1 ETP * 3 ans

6	Relier données descriptives en EAD et bibliothèques numériques	2		X	X			1 ETP * 2 ans	--	--
7	Développement de compétences en TDM et analyse statistique	3				X	X	1 ETP * 2 ans	--	--
8	Co-développer avec les réseaux les services et les solutions	1	X	X	X	X	X	Effort global des équipes	--	--
9	Se doter d'une culture de l'évaluation des usages et de la satisfaction des utilisateurs	1	X	X	X	X	X	Effort global des équipes	Formations et prestations = 200 000 €	--
10	Améliorer les interfaces et les applications	2	X	X				2 ETP * 2 ans	--	--
11	Former / Informer clarifier paysage IST	2		X	X	X	X	3 ETP * 4 ans	--	1 ETP * 4 ans
12	Généraliser les services utilisables en self-services	2	X	X				2 ETP * 2 ans	--	--
13	Elargir nos publics grâce à un catalogue visible dans leur environnement	3			X	X	X	Selon opportunité au cours du projet	--	--
14	Rénovation Peb/FDD	3		X	X	X		Selon opportunité au cours du projet	--	--
15	Positionner l'Abes vis-à-vis de ses partenaires	1	X					Effort de la direction		
16	Asseoir la robustesse de l'infrastructure informatique, PRA/PCA	1	X	X				2 ETP * 2 ans	Equipements, prestations = 400 000 €	
17	Créer une centrale d'achat et imaginer une coopérative	1	X	X	X	X		1 ETP * 4 ans	Etudes = 100 000 €	



18	Mieux travailler ensemble : bien être et performance	2	X	X	X	X	X	Effort collectif des équipes	Formations, études, prestations, logiciels = 300 000 €	
19	Simplifier et améliorer les relations avec nos clients/usagers	2	X	X	X			2 ETP * 3 ans	Prestations, outils = 200 000 €	1 ETP * 3 ans
20	Intervenir dans le financement des nouveaux modèles de publication scientifique	3	X	X	X	X	X	Effort collectif des équipes		
21	Générer davantage de ressources propres et sécuriser la trésorerie	3	X	X	X	X	X	Effort collectif		
<b>Total</b>								<b>Plus de 30 ETP engagés par l'Abes sur le projet d'établissement</b>	<b>2,7 Mios €</b>	<b>Environ 9 ETP de catégorie A de 2018 à 2022 = 500 000 €/an (coût chargé) en moyenne = 2,25 Mios €</b>

## 5. Documents de référence

- Rapport d'autoévaluation de l'Abes remis à l'Hcéres en juillet 2017 [document interne] ;
- [Rapport de l'Inspection générale des Bibliothèques](#), janvier 2018 [En ligne ; consulté le 30 avril 2018] ;
- [Rapport d'évaluation de l'Abes par l'Hcéres](#), mars 2018 [En ligne ; consulté le 30 avril 2018] ;
- Attentes du MESRI vis-à-vis de l'audit Hcéres [document interne] ;
- Documents produits lors du séminaire Abes des 28 et 29 septembre 2017 [documents internes]
  - Compte rendu du séminaire, incluant la liste de 34 sujets et de 9 actions identifiés, le discours du directeur,
  - Regroupement des sujets au 05/10/2017,
  - Regroupement de sujets au 16/01/2017 ;
- Compte rendu de la séance du 5 octobre 2017 du Conseil scientifique de l'Abes consacrée au projet d'établissement [document interne] ;
- Relevé des observations faites lors du séminaire Abes-Commission ADBU SSI du 13 décembre 2017 consacré au projet d'établissement [document interne].